



DELIBERATION N°20140172 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MME BERNALIER JULIETTE EXPOSE CE QUI SUIT :

Créations de postes

Afin d'équilibrer la direction de chaque département et permettre à la directrice générale des services d'assurer pleinement une coordination générale, il est proposé la création d'un poste de directeur général adjoint.

Un projet de réorganisation générale des services, impliquant la création de ce nouveau poste de directeur général adjoint des services (DGA) a été soumis, pour avis, au CTP en date du 24 novembre 2014 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, pour renforcer l'expertise dans le domaine de l'achat public et dans le domaine juridique, la collectivité a décidé de créer 2 postes de catégorie B, l'un d'acheteur public, l'autre de juriste.

Le poste d'acheteur public est créé sur le grade suivant :

- rédacteur

Le poste de juriste est créé sur les grades suivants :

- rédacteur
- rédacteur principal de 2ème classe
- rédacteur principal de 1ère classe

Transformation de poste

Au centre nautique Roger Couderc, suite à la réussite au concours d'un agent, il convient de transformer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives en un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 2 contre, 6 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la transformation et créations de postes décrites ci-dessus,
- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de l'exercice 2015, chapitre 012, sous réserve des crédits suffisants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD